

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

11 décembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annick DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

19 décembre 2025

Date de signature,

23 décembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Sylvain HEMARD à M. Didier BOQUET.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 26

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTNER, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

<b>DL2025-107</b>	<b>Garantie d'emprunt HABITAT 76</b> <b>Réhabilitation thermique 9 pavillons sis rue de l'Oiseau Bleu</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

Le bailleur habitat76 a sollicité une garantie de la part de la commune de Rives-en-Seine à hauteur de 50 % de son prêt de 511 000 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations souscrit pour la réhabilitation thermique de 9 pavillons situés rue de l'oiseau bleu (n° 49 ; 51 ; 53 ; 55 ; 57 ; 59 ; 61 ; 65 et 67) permettant de passer d'une étiquette énergétique G à une étiquette B. Les travaux consistent majoritairement en une isolation thermique par l'extérieur, une isolation des combles et la rénovation des systèmes de chauffage.

Le prêt d'un montant de 511 000 euros est constitué de 2 lignes de prêt :

- PAM Eco-prêt, d'un montant de cent-quarante-quatre mille euros (144 000,00 euros).
- PAM, d'un montant de trois-cent-soixante-sept mille euros (367 000,00 euros).

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 181843 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat du Département de la Seine-Maritime ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande d'Habitat 76 de garantir deux lignes de prêts,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 511 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 181843 constitué de 2 Lignes du Prêt.  
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 255 500 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- D'accorder la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,
- De demander en contrepartie la réservation de 20 % des logements sur la durée totale du prêt.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance,

Didier BOUET